



ASSOCIATION SPORTIVE du GOLF de SAINTE MAXIME

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Avenue Célestin Montcoccol 83120 – Sainte Maxime

Adresse courrier : c/o Henri Felzine, Président

512 Route de Matourne – 83780 Flayosc

Sainte Maxime le 9 juin 2022

AGO – ORDRE DU JOUR

Madame, Monsieur,

Notre Association tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 25 juin prochain, à 10 heures, au Club House du Golf de Sainte Maxime

En tant que membre actif ou fondateur, vous êtes cordialement invité à participer à cette AGO avec voix délibérative.

Je souhaite vivement que vous puissiez être des nôtres.

Si toutefois cela vous était impossible, je vous invite à donner un pouvoir (modèle en annexe) afin que notre AGO puisse se tenir en respectant le quorum statutaire. Si vous y avez convenance, merci de me retourner ce pouvoir, signé et complété du nom de votre représentant :

- Soit par mail, h.felzine@asgsm.fr
- Soit par courrier à Henri Felzine, 512 route de Matourne – 83780 Flayosc.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport et compte rendu financier 2021 et prévisionnel 2022
- Quitus au trésorier
- Rapport de la Commission Sportive
- Rapport de l'École de Golf
- Élection de nouveaux membres au Bureau de l'ASGSM
 - o Départs
 - Martine Douetteau
 - Jean-Paul Guérin
 - o Validation des entrées de
 - Pierre-Philippe Saille (Secrétaire)
 - Franco Borghési (Trésorier)
- Candidature pour les mandats arrivants à échéance
 - o Jean-Pierre Bossey
- Proclamation du résultat des élections du nouveau Bureau de la Commission Sportive
- Questions diverses

Notre assemblée sera suivie d'un cocktail amical

Bien cordialement

Henri Felzine – 06.71.15.89.41

Président ASGSM <http://www.asgsm.fr/>

